

# SNES

## AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 354 - AOUT 2013



## Pour nos retraites : Action !

*Jeudi 10 septembre :*

*à l'appel de la CGT, FO, FSU, Solidaires*



*Se syndiquer au SNES-FSU : le choix d'une profession*

### L'édito

**A** l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas encore le détail du projet gouvernemental sur les retraites. Nous y reviendrons sous peu. Car, premièrement, nous voulons imposer l'abandon des aspects les plus défavorables des réformes antérieures, en particulier la décote et la situation faite aux femmes. Deuxièmement, nous voulons proposer de nouvelles dispositions conformes aux besoins d'aujourd'hui : prise en compte des années d'étude, dispositifs de fin de carrière... Troisièmement, il faut bien sûr défendre nos droits acquis car de nouveaux reculs sont envisagés, comme la désindexation des pensions par rapport à l'inflation, la fiscalité, la durée de cotisation ou les modalités de calcul.

Comment justifier un nouvel allongement de la durée de cotisation quand les annuités aujourd'hui demandées sont inatteignables pour les nouvelles générations ? Comment justifier une atteinte aux six derniers mois dans la fonction publique quand le taux de remplacement est déjà équivalent à celui du privé ? Comment justifier un durcissement de la fiscalité pour les retraites quand celle des entreprises ou du capital est si favorable ?

Les réformes Fillon et Woerth signaient des régressions sociales majeures. Pour autant, nos mobilisations d'alors avaient permis de sauvegarder certains éléments importants (code des pensions de la fonction publique, référence aux salaires des six derniers

mois) et de repousser des réformes systémiques qui n'auraient pas résisté à la crise économique : capitalisation, retraites à points. Elles ont permis en outre que se concrétisent des changements politiques dont nous sommes aujourd'hui en droit d'attendre des effets concrets...

Cela nous autorise à aborder ce nouvel épisode avec une forme de sérénité : certes, les déficits sont là, conséquences de la crise : ralentissement de l'activité, baisse des cotisations et hausse du chômage. Pour autant, les analyses que nous avons portées lors des précédentes réformes se sont confirmées, les propositions que nous faisons restent justes. Lorsque les salariés s'unissent, ce qui est la raison d'être du syndicalisme, ils sont en mesure de défendre leur point de vue et leurs intérêts.

C'est pour cela que nous insistons sur l'importance de se regrouper au sein du syndicat majoritaire, de se syndiquer, d'apporter le petit coup de main nécessaire pour que vive la section syndicale dans l'établissement et pour qu'une liste syndicale soit présente au CA. Renforcer le syndicat majoritaire, tout le monde y gagne : chacun bénéficie des apports du collectif, information, conseil, soutien, défense. C'est toute la profession qui en sort renforcée. Ensemble, nous sommes nombreux. Ensemble, nous sommes unis. Ensemble, nous sommes forts.

Laurent Tramoni

## Un nouveau recteur

Ali Saïd a été nommé Recteur de l'académie d'Aix-Marseille en remplacement de Bernard Dubreuil, atteint par la limite d'âge. Né en 1968, Ali Saïd était Recteur de l'académie de Caen depuis septembre 2012. Professeur des Universités en biologie, il a exercé à l'Université de Paris-Diderot, au CNAM. Il est Président d'honneur de l'association pour la promotion des sciences et de la recherche.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre académie.

## Chère, la cotisation au SNES-FSU ?

Le SNES-FSU Aix-Marseille ne perçoit pas de subvention et l'essentiel de ses ressources provient des cotisations que ses adhérents consentent à lui verser. Publicités et placements représentent moins de 5 % des recettes du syndicat. Les comptes sont publics, certifiés et consultables au JO de la République. Le montant de la cotisation, proportionnel au salaire de base, fait chaque année l'objet d'une délibération afin d'assurer le bon fonctionnement du syndicat, en ayant le souci de rester en-deçà de 1 % du salaire, référence historique dont s'est doté le syndicalisme français. La cotisation permet au syndicat de publier sa presse en toute indépendance, de se loger et d'employer de salariés, elle permet l'envoi de courriers personnels et le déplacement des militants. Accessoirement, elle permet au SNES-FSU d'être affilié nationalement et internationalement, et d'apporter de l'aide aux syndicats d'enseignants dans les autres pays pour défendre et promouvoir le droit à l'éducation partout.

## Dans SNES-FSU, que signifie le N ?

Le Syndicat National des Enseignements du Second Degré est un syndicat national dont la représentativité ne se limite pas à l'académie d'Aix-Marseille. Ce n'est pas qu'un syndicat académique ! Il est présent dans toutes les académies et au niveau national, ce qui lui permet de suivre les dossiers de mutations inter-académiques ou la gestion nationale des agrégés. Il est reconnu comme un interlocuteur au ministère, il siège dans les comités nationaux, ce qui lui permet de donner son avis sur les orientations ministérielles, tant pour la gestion des personnels que pour les dossiers pédagogiques et éducatifs. Le caractère national permet la cohérence de son action, gage d'efficacité.

**Rejoignez  
le SNES** !

# Rejoignez le SNES-FSU

**Nous nous présentons à vous en cette rentrée afin de vous inviter à rejoindre notre collectif. Le SNES-FSU Aix-Marseille est sans conteste dans l'académie, le premier rassemblement de professeurs, CPE, conseillers d'orientation-psychologues, personnels de vie scolaire. Que l'on soit titulaire, précaire, stagiaire ou emploi d'avenir professeur, nous rejoindre, c'est avoir la garantie de participer à la réflexion collective dans l'établissement, de faire entendre sa voix auprès de l'administration, dans le conseil d'administration, de bénéficier du conseil, du soutien et de l'accompagnement de militants dévoués, présents dans chaque établissement. En nous rejoignant, faites le choix d'un syndicalisme qui compte et qui rassemble, d'un syndicalisme unitaire, respecté**

et éc  
après  
prof  
vous  
par l  
aux  
reva  
tions  
Rejo  
2013  
dans

## L'équipe du SNES-FSU Aix-Marseille

### Qui sont-ils ?

Vous connaissez certains de leurs visages ou leurs voix, ils vous ont répondu au téléphone, appelé parfois, voire accompagné auprès de l'administration. Ils ont animé une réunion dans votre établissement, un stage dans votre discipline, ou sur votre statut, sur la santé au travail, la difficulté scolaire ou les mutations. Ils exercent à vos côtés dans votre établissement. Les camarades du SNES Aix-Marseille sont avant tout vos collègues. Lorsque nous constituons nos listes d'élus en CAP, en CT ou pour nos instances internes, nous nous efforçons de faire leur place à toutes les catégories professionnelles, toutes les disciplines, tous les âges mais aussi tous les types d'établissement et tous les départements. Ainsi notre équipe de militants est-elle fidèle à la composition de notre profession. Chaque année elle intègre de nouveaux militants qui enrichissent le collectif de leur regard neuf et se forment auprès des plus expérimentés.

## Les militants sont-ils payés ?

### Certainement pas !

Le militantisme au SNES-FSU, c'est un engagement bénévole. Les militants ne perçoivent ni salaire, ni indemnité, ni intéressement. Dans l'établissement, les collègues qui animent la section syndicale ou la liste au CA sont bénévoles. Ils ne perçoivent pas le moindre centime des cotisations qu'ils récoltent gracieusement pour le syndicat. Les élus du personnel qui siègent dans les commissions paritaires ou les comités techniques ne sont pas rémunérés pour cela, il n'y a pas de «jeton de présence». Les militants réguliers du SNES-FSU ne sont en aucune façon rémunérés par le syndicat. Certains ont une décharge horaire accordée par l'Etat (en fonction de la représentativité syndicale) pour pouvoir exercer leur mandat : la plupart ont un sixième ou un tiers de décharge. Quelques-uns ont une demi-décharge, rarement plus. Aucun n'est déchargé à plein temps : c'est un principe fondamental pour nous, un militant exerce son métier de professeur, CPE ou CO-Psy. Les militants ayant une décharge touchent leur salaire de base et n'ont pas accès aux heures supplémentaires.

## Le SNES-FSU est-il indépendant ?

### Résolument !

Le SNES-FSU est un syndicat indépendant. Il est indépendant des partis politiques et des pouvoirs publics. Ses ressources proviennent à plus de 95% des cotisations de ses adhérents. Ses revendications et ses stratégies d'action sont élaborées par ses adhérents et ses militants, à l'occasion des congrès ou des réunions internes. Sa combativité ne varie pas en fonction de la couleur politique des gouvernements, comme l'avait démontré l'épisode du ministère Allègre. Dans le même temps, le SNES-FSU assume et revendique une approche progressiste et démocratique de l'éducation, de la fonction publique, de la société : cela le situe clairement dans la sphère des organisations politiques, syndicales et associatives, qui œuvrent pour le progrès social. Aussi, le SNES-FSU ne se définit pas comme un syndicat *apolitique*, terme traditionnellement employé par des forces sociales qui ne partagent pas cette visée progressiste.

# FSU : Syndiquez-vous !

ter à et écouté. Nous ne sommes pas étrangers à la reprise des recrutements après de longues années d'austérité, au rétablissement de la formation professionnelle des professeurs, à la promotion du second degré. Avec CPE, Que vous, nous projetons maintenant de relancer l'éducation, à commencer par l'éducation prioritaire, refonder le collège et démocratiser l'accès aux qualifications. Avec vous, nous projetons maintenant d'obtenir la revalorisation de nos métiers et de nos carrières, d'améliorer nos conditions de travail et d'étude au sein de nos établissements. Rejoignez-nous et, ensemble au sein du SNES Aix-Marseille, faisons de 2013/2014 une année où le changement et le progrès social s'enracinent dans nos collèges et nos lycées, pour nos élèves, pour nos métiers.

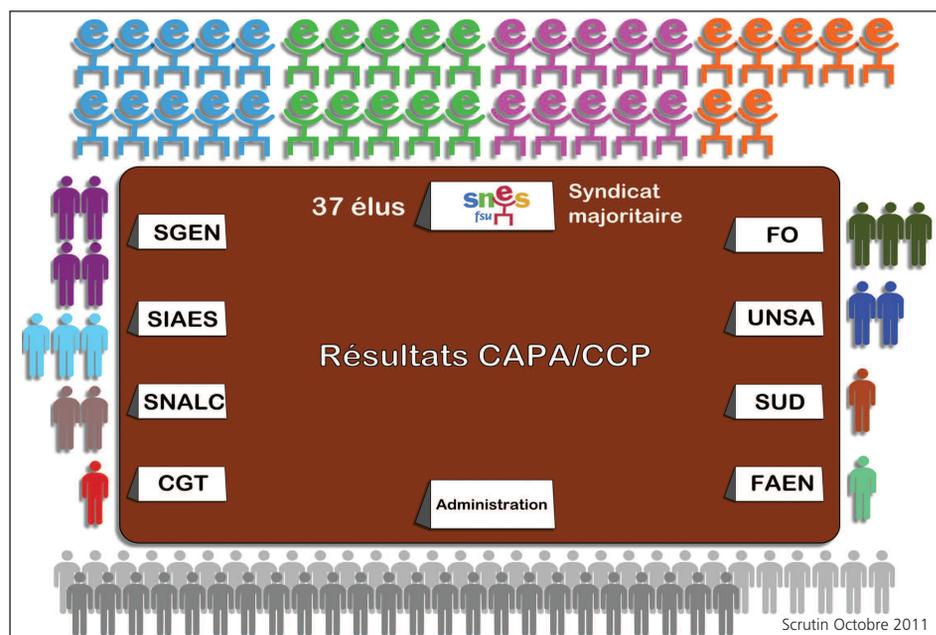
## Small is beautiful ? Union is better !

**E**st-on mieux conseillé, suivi, défendu dans un syndicat minoritaire ? Certains le prétendent. C'est mal connaître le fonctionnement paritaire de notre institution où les règles du dialogue social valorisent la représentativité du syndicat majoritaire issu du vote des agents. L'essentiel des échanges dans les commissions paritaires se déroule ainsi entre l'administration et les nombreux élus du SNES-FSU, qui détiennent la majorité des voix dans les commissions. Le syndicalisme, c'est l'union des salariés. La force d'un syndicat, c'est le nombre. C'est pour cela qu'il est toujours préférable de faire le choix du syndicat majoritaire. Le SNES-FSU est présent dans la plupart des établissements, dans les commissions, aussi bien académiques que nationales, pour les titulaires comme pour les précaires. Il siège dans les comités techniques et peut donc aussi donner son point de vue sur les orientations collectives et la gestion des postes.

## Un syndicat comme les autres ? Justement pas !

**I**l existe de très nombreux syndicats dans notre secteur, mais un seul détient la majorité dans les commissions et les comités techniques ! Sur son champ d'action, le SNES-FSU Aix-Marseille détient la majorité absolue des voix et des sièges. Le deuxième syndicat obtient cinq fois moins de voix. Quand le SNES-FSU Aix-Marseille recueille 56% des suffrages, aucun autre syndicat ne dépasse les 11 % et la quasi-totalité n'atteint pas la barre des 10%. Est-ce le fruit du hasard ? Non, le SNES-FSU n'est pas un syndicat comme les autres : c'est le syndicat que la profession choisit clairement pour la représenter et la défendre !

Résultats cumulés, en sièges, aux CAPA  
(Certifiés, Agrégés, PEGC, CPE, CO-Psy) et aux CCP (ANT, Vies scolaires)



## 0,33 % du salaire

Versez 100 € de cotisation, l'Etat vous en rend 66 sous forme de crédit d'impôt !

**U**n dispositif d'encouragement à la syndicalisation existe. Il se traduit par un crédit d'impôt égal à 66 % de la cotisation versée. Ainsi, une adhésion annuelle de 150 € permet au syndicat de fonctionner et ne vous revient réellement que 50 €. Un certifié stagiaire peut donc adhérer au SNES-FSU pour un coût réel de 40 € par an, soit 4 € par mois s'il choisit la mensualisation. Un emploi d'avenir professeur peut bénéficier d'un tarif découverte de 20 € pour l'année.

L'adhésion au SNES-FSU ne revient que 0,33% du salaire indiciaire (hors heures supplémentaires et primes) après crédit d'impôt.

## Comment adhérer ? Choisissez la mensualisation !

**L**e SNES-FSU vous propose une adhésion annuelle reconductible par prélèvement automatique. En adhérant dès maintenant et en choisissant ce mode d'adhésion et de paiement de la cotisation, vous facilitez et allégez grandement le travail des militants tout en profitant d'un prélèvement en 10 fois, ce qui permet d'étaler le coût de la cotisation sur l'année scolaire. Votre bulletin d'adhésion peut être remis au trésorier ou au secrétaire du SNES de votre établissement ou envoyé directement à la section académique (SNES-FSU Aix-Marseille, 12 place du Général de Gaulle, 13001 Marseille). En retour, vous recevez une carte d'adhérent qui vous permet de consulter les pages de notre site réservées aux adhérents, dont les pages carrières, vous recevez la presse syndicale à domicile et vous bénéficiez d'un suivi personnalisé pour les opérations de carrière (mutations, promotions, ...)

## Nous joindre ? C'est facile !

**T**outes les informations sont sur le site [www.aix.snes.edu](http://www.aix.snes.edu), régulièrement mis à jour.

Vous pouvez nous contacter par mail, une seule adresse à retenir :

[s3aix@snes.edu](mailto:s3aix@snes.edu).

Nous assurons des permanences téléphoniques du mardi au vendredi, de 14 h à 18 h, au 04 91 13 62 81 / 82 / 84.

Un accueil individualisé est assuré sans rendez-vous pour nos syndiqués sur ces mêmes créneaux horaires, dans nos locaux à Marseille (12 place du Général de Gaulle, 13001 Marseille) et à Avignon (116, rue Carreterie).

Nos représentants locaux dans les établissements peuvent également vous mettre en contact avec les interlocuteurs syndicaux.

**Syndiquez  
vous !**

## SNES-FSU Aix-Marseille : syndicat majoritaire

En début d'année, les sollicitations émanant des différents syndicats sont fortes. Chacun y va de son argument. Pourtant, beaucoup oublient de dire ce qu'ils représentent réellement dans la profession.

Aussi il nous a semblé utile de rappeler la légitimité des représentants du SNES et de la FSU. Les élections professionnelles de 2011, malgré des conditions matérielles calamiteuses dues au vote électronique, ont marqué une confiance renforcée de la profession dans le SNES et la FSU. Avec 55,6% des voix – soit 37 des 54 sièges au total) sur l'ensemble des commissions paritaires (CCP et CAP, commissions concernant les opérations individuelles de suivi des carrières) où il présentait des candidats, le SNES-FSU Aix-Marseille consolidait sa majorité absolue. Ce résultat faisait écho au succès obtenu par la fédération à laquelle

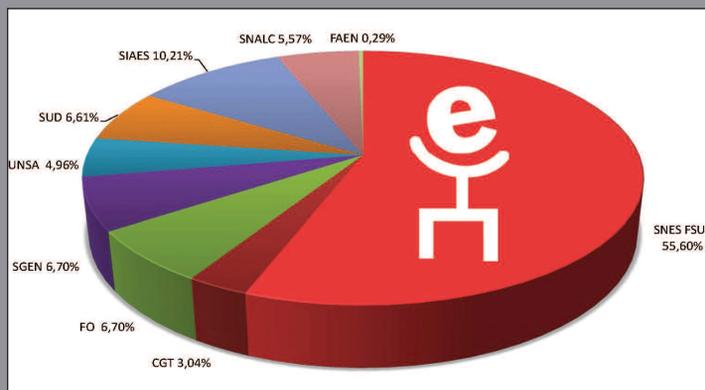
appartient le SNES, la FSU, au Comité Technique Académique (instance qui examine les aspects collectifs : postes, carte des formations, grandes orientations académiques...), où la FSU recueille 44,6% des voix soit 6 sièges sur les 10.

Ces résultats confèrent à nos élus une légitimité incontestable face à l'administration et une puissance de travail remarquable au service des collègues. Les élus du SNES ont une vision globale des opérations et des enjeux. Pour nous, défendre une situation particulière, c'est défendre l'intérêt de toute la profession, et au-delà l'intérêt général.

La confiance de la profession nous honore et nous donne aussi une responsabilité dans l'avenir de nos métiers et de nos carrières. Vous pouvez toujours compter sur nous !

### Résultat global des élections professionnelles 2011

Résultats agglomérés des CAPA (certifiés, agrégés, CPE, COPS, PEGC) et des CCP (ANT, Vies scolaires) pour lesquelles le SNES-FSU Aix-Marseille présentait des candidats



SNES AIX - MARSEILLE N° 354 - Août 2013

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : L. Trameni - Conception : C. Chevé - Crédit photo : L. Trameni

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0215 5 05 476 - Dépôt légal : 6 février 2013 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 10 000 exemplaires - Prix : 2 €

02/11



## MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

MARSEILLE : TEL. : 0820 025 649\*

65, LA CANEBIÈRE - 13001 MARSEILLE  
COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR

AIX EN PROVENCE : TEL. : 0820 300 185\*

6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE  
COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR

\* 0,12 € TTC/min.